

Avoir accès aux moyens de production!

Les terres doivent être préservées tant en quantité qu'en qualité. C'est un bien qui nous est prêté par les générations futures.

- En Suisse, chaque seconde, un m² de terre est perdu!
- Des pratiques agronomiques (certains produits phytosanitaires, la mécanisation intense, etc.) altèrent la qualité des sols.
- Les terres sont une denrée rare (indisponible ou chère) pour les jeunes qui souhaitent s'installer. De nouveaux modes de production, de coopération et d'accès à la terre doivent être envisagés pour favoriser l'installation; les politiques publiques doivent y répondre!



Les semences sont à l'origine de la vie et sont garantes de la biodiversité.

Chaque année les multinationales semencières augmentent leur mainmise sur les semences et restreignent le droit des paysans à cultiver, multiplier, échanger et commercialiser les semences. Les semences paysannes locales doivent être valorisées afin de cultiver la diversité dans les champs. Quant aux OGM, ils doivent être proscrits.

Les ressources en eau doivent être protégées, économisées et ne doivent pas être privatisées.

L'accès au crédit doit être favorisé; notamment pour l'agriculture paysanne qui répond le mieux aux attentes de la population.



Des prix équitables, des salaires justes!

Une des premières priorités est de réaliser des prix qui couvrent les coûts de production pour que l'ensemble des personnes actives soit justement rémunéré: la famille paysanne comme les ouvriers-ères extra-familiaux. Ces derniers doivent pouvoir bénéficier d'un contrat-type de travail national.

Une gestion stricte des quantités produites doit être effectuée pour répondre aux réelles attentes des consommateurs-trices. Produire plus que ce que le marché peut absorber, c'est une baisse des prix aux paysan-ne-s assurée!

La distribution doit réduire ses marges: les prix aux paysan-ne-s peuvent alors augmenter et ceux aux consommateurs-trices rester corrects.

Devenez membres!

S'engager à Uniterre c'est donner un avenir aux familles paysannes ici et ailleurs en soutenant de manière directe nos actions et la réalisation de nos visions!

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

NP:.....Commune:.....

Canton:.....

Tél.:.....Portable:.....

E-mail:.....

Paysan-ne Sympathisant-e

A renvoyer à:

Uniterre, av. du Grammont 9, CH-1007 Lausanne,
Tél. +41 21 601 74 67- info@uniterre.ch

www.uniterre.ch

Faire un don : ccp 17-6872-4 Banque Raiffeisen, Compte Uniterre n°28496.55, 1564 Domdidier



La souveraineté alimentaire

Un concept global qui prend vie au niveau local!

C'est le DROIT d'une population, d'une région ou d'un pays de définir leur politique agricole et alimentaire, sans le faire au détriment d'une autre région.

Ce concept a été développé en 1996 par des organisations paysannes du Sud et du Nord réunies au sein du mouvement paysan international «La Via Campesina».

Uniterre est membre des mouvements paysans internationaux



www.uniterre.ch

C'est l'affaire de toutes et tous !

L'Être Humain est au cœur des enjeux de la souveraineté alimentaire. Les droits des paysans, des paysannes, mais aussi des ouvriers-ères, des employé-e-s et des consommateurs-trices sont placés au premier plan.

Parce que la souveraineté alimentaire touche à notre alimentation, indispensable à la vie, elle concerne l'ensemble des citoyen-ne-s.

Sa promotion se fait dans un esprit d'ouverture. L'ensemble de la société civile doit prendre part activement au débat: les paysan-ne-s, consommateurs-trices, syndicalistes, environnementalistes, ONG, mouvements sociaux, politiques etc.

Les citoyen-ne-s, co-acteurs de la souveraineté alimentaire

- dans la réalisation de projet concrets sur le terrain renforçant les aspects de production et d'échanges de proximité,
- dans le débat public lors de l'élaboration de constitutions et lois cantonales ou fédérales.



Priorité à la production locale!

L'économie régionale prime sur le commerce international:

Il faut redynamiser des filières décentralisées de production, transformation et commercialisation, rémunératrices pour l'ensemble des personnes qui y travaillent.

Une production de proximité forte c'est l'assurance de la création d'emplois et c'est aussi se donner les moyens:

- d'avoir une variété importante de cultures adaptées à notre climat,
- d'avoir une large palette d'animaux de rente,
- de répondre autant que possible aux besoins alimentaires du bétail suisse par des fourrages locaux (herbe, foin, céréales, protéagineux),
- de maintenir des soutiens publics (paiements directs) qui encouragent une agriculture multifonctionnelle et durable.

Les consommateurs-trices directement concernés!

La souveraineté alimentaire leur garantit le droit d'être informés pleinement sur les produits qu'ils consomment, sur leurs modes et lieu de production. Leur implication contribue à une alimentation saine et de qualité et à la recherche de modes de consommation plus durables.



Réguler le commerce !

La souveraineté alimentaire ne rime pas avec autarcie ou repli sur soi!

La plupart des pays ne sont pas en mesure d'être autosuffisants en denrées alimentaires. Les échanges commerciaux demeurent nécessaires; mais les règles du commerce doivent fonctionner sur d'autres bases, dans un esprit de solidarité et de complémentarité, non de concurrence:

- Les choix que nous faisons ici ne doivent pas perturber d'autres économies agricoles; et vice versa.
- Se protéger d'importations à bas prix est un droit. Chaque État doit pouvoir se prémunir d'importations agricoles arrivant à un prix inférieur aux coûts de production locaux.
- Renoncer aux subventions à l'exportation, sous toutes ses formes, est un devoir. Nos produits ne devraient pas être exportés à un prix se situant au-dessous de nos coûts de production.

Les accords de libre-échange: pas de tabous!

Remettre en question les accords de libre-échange, qu'ils aient été ratifiés ou non, est un droit! Ils ne font pas partie du droit impératif (Droits de l'Homme, de l'Enfant, etc.), mais du droit commercial qui est renégociable.

